

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 16 FEVRIER 2026
DELIBERATION N°1

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-six, à 19 heures trente, le seize février,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
Mme BERRA
M. GALLIMIDI
Mme DAUBELCOUR
M. TAYBI
Mme CHENET
Mme BOISMARTEL
Mme LEFORT
M. ROUEDE
M. STIERNON
M. BERNEX
Mme FAURE-JOLY

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
Mme DARROUX
M. ESKENAZI
M. LONGCHAMBON

Absents :

Néant

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 1

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le code général de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2026,

VU la vacance d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

CONSIDERANT les départs à la retraite des agents occupant actuellement les fonctions concernées, la nécessité de procéder à leur remplacement afin d'assurer la continuité du service public, le bon fonctionnement administratif de l'établissement et la continuité du service d'aide à domicile assuré par le CCAS auprès des usagers,

VU la note de présentation et sur rapport de Véronique BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

CRÉE :

FILIERE ADMINISTRATIVE
- 1 poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, sur la fonction d'assistant(e) de direction

FILIERE SOCIALE
- 1 poste d'agent social, à temps complet, sur la fonction d'aide à domicile

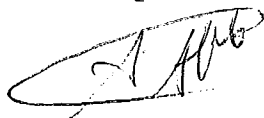
La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grade correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par des agents contractuels, titulaires d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recrutés par contrat à durée déterminée, en application des articles L.332-14, L.332-8 2°, L.332-9 et L.332-10 du code précité.

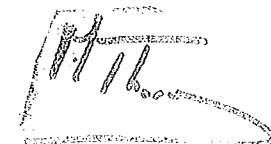
IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,
A. DUQUESNE



Le Président,
M. THORY



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Mis en ligne et/ou notifié le :
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT. Le

06 MARS 2026

06 MARS 2026